

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE STATION DE BANC D'ESSAIS MOTEUR DE GROUPE ÉLECTROGÈNE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE MEUNG SUR LOIRE

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ ARGAN – 21 RUE BEFFROY – 92200 NEUILLY SUR SEINE

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45130 MEUNG SUR LOIRE

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 15 JOURS, DU LUNDI 23 AOÛT 2021 AU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'INCIDENCE, SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES)

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ARGAN – 21 RUE BEFFROY – 92200 NEUILLY SUR SEINE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. SÉBASTIEN BOUILLON, INGÉNIEUR EN ACTIVITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE AUX DATES SUIVANTES:

- MERCREDI 25 AOÛT 2021 DE 9H00 À 12H00
- LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 DE 14H00 À 17H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «ddpp-sei-argan@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.